



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **PRFB GT n°3 « Mobilisation de la ressource en bois »**

### **Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Gardanne**

#### **Participants :**

Fabienne TANCHAUD - Département du Var  
Pascal AUFFRAY - Département des Hautes-Alpes  
Antoine ELINEAU - Interprofession régionale forêt bois  
Jérôme BONNET - Communes forestières PACA  
Lucile PERDEREAU - Communes forestières PACA  
Christian VALLET - ONF DT Méditerranée  
Denis REVALOR - Fransylva PACA  
Haïmad BAUDRILLER-CACAUD - CRPF PACA  
Robert CANCE - CRPF et AFAB  
Marie-Christine RENAUD - CRPF et AFAB  
Jean-Michel RAYNE - Chambre régionale d'agriculture PACA  
Tiziano PANINI - CNIEFEB EFF  
Jean-Luc BARTMANN - CNIEFEB EFF  
Stéphanie SINGH - Projet PNR Sainte-Baume  
Gilles MARTINEZ - UNIPER  
Jean-Louis MARSANDE - SEFSAM  
Xavier FARJON - FNE PACA  
Géraldine POLLET - Région PACA  
Elsa BARDI-ASSANTE - Région PACA  
Nicolas OUDART - Région PACA  
Gaëlle THIVET - DRAAF PACA

#### **1) Ordre du jour :**

Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT n°3 tenue le 17 octobre 2017, l'objectif de cette 2<sup>ème</sup> réunion était de décliner les (sous-)objectifs à faire figurer dans le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) en propositions d'actions à conduire au niveau régional.

Les échanges ont été organisés sur la base d'un tableau de synthèse (enjeux, sous-objectifs, actions) fourni en séance (cf. annexe).

#### **2) Objectif 1 : Dynamiser la gestion forestière**

##### **Sous-objectif A : Renouveler et améliorer la ressource forestière**

Les points suivants ont été abordés :

- L'enjeu d'adaptation des essences au changement climatique est l'un des points majeurs interpellant les élus des communes forestières. Plusieurs essences sont en limite de station (sapin dans les Alpes-Maritimes, pin sylvestre...). Se pose la question de savoir s'il faut dès à présent substituer des essences (notamment le pin sylvestre), avec identification de zones et proposition d'objectifs en termes de surface. Des chantiers pilotes pourraient être conduits.
- L'importance de travailler de manière coopérative, en lien avec les organismes de recherche. Et d'évaluer quel serait l'impact, pour l'aval, de la substitution d'essences.
- Le programme national de la forêt et du bois met l'accent sur la recherche pour l'adaptation des

forêts au changement climatique. Le CRPF et l'ONF travaillent en ce sens sur des expérimentations et le développement d'outils (cf. projet Medforfutur conduit en région PACA).

- Les documents de cadrage de la gestion forestière au niveau régional (directives régionales d'aménagement, schémas régionaux d'aménagement et schéma régional de gestion sylvicoles) devront être adaptés pour intégrer la composante « changement climatique ».
- Des pratiques de gestion « adaptative », de bon sens, existent déjà : adaptation des essences suivant l'exposition des versants, dépressage... Une forêt jeune aérée et entretenue est mieux armée pour résister au CC → la prise en compte du CC doit inciter à mettre en gestion la forêt. Aujourd'hui, une vraie difficulté est de convaincre les collectivités d'investir dans des programmes de dépressage. Il pourrait être utile de chiffrer l'accélération des besoins en dépressage sur de grandes surfaces.
- Dans la pratique, il est difficile de trouver des propriétaires volontaires pour réaliser des travaux sylvicoles (retour d'expérience du projet MOB+ de l'AMI Dynamic Bois). Il y a un enjeu à identifier les zones où des travaux seraient nécessaires → étude prospective sur les enjeux en termes de renouvellement des peuplements, notamment dans le cadre de la préparation du prochain programme de développement rural (Feader).
- L'importance d'une animation auprès des propriétaires forestiers a -à ce titre- été soulignée.
- Le plafond d'aide publique fixé à 40 % pour les mesures d'investissement en forêt ne doit pas bloquer toute initiative. Il y a des possibilités de compléter ces aides via des fonds privés, des mécanismes de compensations environnementales etc. → réel enjeu à mobiliser des fonds privés et à se fixer des objectifs ambitieux en termes de reboisement, d'enrichissement voire de substitution d'essences.
- Nécessité de se fixer des objectifs concrets et ambitieux dans le PRFB, car les documents de cadrage de la gestion forestière (DRA, SRA, SRGS) devront évoluer dans le sens des objectifs politiques du PRFB.
- Pour l'amélioration de la ressource forestière : revoir le SRGS pour renforcer le rôle de production de bois d'œuvre des forêts, relancer des formations auprès des détenteurs de la ressource

#### Sous-objectif B : Développer la gestion durable et renforcer la certification

Les points suivants ont été abordés :

- L'augmentation de la surface couverte par un document de gestion durable est une nécessité, en ayant conscience de l'importance des surfaces non mises en sylviculture ;
- Pour ce qui est de la forêt publique : i) forêts ne relevant pas du régime forestier (mettre l'accent sur la démarche de mise sous régime forestier initiée par l'État avec une approche pragmatique), ii) espaces forestiers intermédiaires « hors sylviculture » → une analyse à mener sur le sujet du « hors sylviculture » où il existe un potentiel de mobilisation de bois.
- L'accès aux données du cadastre est une nécessité pour identifier les propriétaires forestiers, faire en sorte que ceux-ci puissent devenir des acteurs économiques et permettre les démarches de regroupement (type ASL, GIEEF...). A noter que certains départements ont acheté les données du cadastre et les ont mises à disposition.
- La plate-forme « La forêt bouge » développée par le ministère de l'agriculture et le CNPF a notamment pour objectifs de faciliter les liens entre propriétaires forestiers et professionnels de la filière forêt bois (gestionnaires, exploitants forestiers...).

### **3) Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des massifs**

#### Améliorer la desserte forestière

Pour favoriser l'utilisation des pistes DFCL à des fins d'exploitation forestière, et à l'initiative du Conseil départemental du Var, une boîte à outils à destination des gestionnaires de PIDAF est en cours de réalisation. Au-delà de cette boîte à outils, il peut être utile de donner de bons exemples par massif.

Il a été souligné le fait que bien souvent les solutions existaient, mais n'étaient pas connues. Le PRFB doit recentrer le débat sur une approche globale en faveur de la mobilisation du bois et permettre une sensibilisation des élus à des solutions globales.

### Adapter les moyens techniques d'exploitation

Pour l'octroi de financements publics à la mécanisation de l'exploitation forestière, les points suivants ont été évoqués :

- Les aides à la mécanisation de l'exploitation forestière ont permis d'augmenter les marges de manœuvre pour la mobilisation des bois. Il est aujourd'hui possible d'exploiter certaines parcelles que l'on ne pouvait pas imaginer exploiter il y a 10-15 ans.
- Faire un distinguo entre les demandes d'aide déposées par des exploitants en cours d'installation (avec prise de risque) et les demandes visant un renouvellement de matériel.
- Souhait d'élargir les financements à des matériels spécifiques roulants.

### Faciliter la mise en œuvre de la réglementation de l'accès aux massifs

L'harmonisation, à l'échelle régionale, des conditions d'accès aux massifs forestiers en fonction des niveaux de danger « feu de forêt » pouvant s'avérer difficile, le besoin serait surtout celui d'une harmonisation des codes couleurs et des horaires d'application, voire a minima d'un regroupement de l'information.

Une harmonisation a été décidée pour mise en œuvre, dès 2018, dans les départementaux littoraux (06, 13, 83) avec une gamme de 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et un lien univoque entre couleur et conséquences réglementaires pour l'administré.

### **4) Objectif 4 : Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande en bois**

Sur le sujet des référentiels de coûts :

- La Région souhaite pouvoir disposer de référentiels de coûts, notamment dans une optique de rationalisation des financements publics, pour aider les projets pour lesquels l'effet levier des financements publics est le plus important. Or on semble fonctionner jusque-là sur la base de dires d'experts plutôt que sur la base d'éléments chiffrés.
- Il a été précisé qu'il fallait bien faire le distinguo entre le coût de la récolte et le prix du marché.
- S'il peut paraître difficile de disposer de données à l'échelle globale, un travail sur ce type de données à l'échelle de projets semble plus aisé.

\*\*\*\*\*

\*\*\*